

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 19 février 2024

**N° CP-2024-1-3-2**

**N° applicatif 8783**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

#### **Service consulté**

### **SUBVENTION À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG POUR UN DISPOSITIF FAVORISANT L'OFFRE DE SOINS EN PÉDOPSYCHIATRIE DANS LE HAUT-RHIN AU TITRE DU SOUTIEN À L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la commission permanente l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 33 000 € à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg pour le co-financement d'un poste de praticien universitaire et hospitalier en pédopsychiatrie qui exercera au sein du Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA), projet qui s'inscrit dans le cadre du soutien à l'offre de soins de proximité au territoire du Haut-Rhin particulièrement sous-doté en la matière.

Depuis la sortie de la crise sanitaire, tous les acteurs institutionnels et associatifs du champ de la santé mentale s'accordent sur un même constat : une explosion des situations de mal-être, de souffrance psychologique et de troubles du comportement chez les enfants et les adolescents.

Or, la psychiatrie est confrontée à des difficultés aiguës de démographie médicale. Ces difficultés touchent massivement le secteur de la pédopsychiatrie.

En Alsace, l'offre de soins dans ce domaine est en effet très insuffisante par rapport aux besoins des familles soit jusqu'à 9 mois de délais pour obtenir par exemple un rendez-vous en centre médico-psychologique, structure ambulatoire adossée au secteur hospitalier psychiatrique pour la prise en charge des 0-16 ans.

Le territoire du Haut-Rhin est tout particulièrement déficitaire en matière d'offre de soins en psychiatrie soit 41 psychiatres contre 156 pour le territoire du Bas-Rhin dont 121 concentrés essentiellement sur l'EUROMETROPOLE de STRASBOURG.

Si le Groupement Hospitalier Régional Mulhouse Sud-Alsace (GHRMSA) dispose de structures de soins dédiées à la pédopsychiatrie, de nombreuses activités ne peuvent être déployées aujourd'hui compte tenu de l'insuffisance de médecins.

Cela constitue un problème majeur pour l'ensemble des services médico-sociaux de la CeA de la PMI, de l'Action sociale de proximité et de l'Aide sociale à l'enfance car les professionnels ne peuvent plus orienter leurs jeunes patients et leurs familles démunies vers ces structures saturées.

Afin de contribuer à l'amélioration de la situation sur le territoire haut-rhinois, la Faculté de Médecine de STRABOURG et le Groupement Hospitalier Régional Mulhouse (GRHMSA) se sont alliés dans un projet de déploiement d'une offre de soins et de formation en pédopsychiatrie.

Ce dispositif présenté aux services de la CeA s'appuie sur la création d'un poste de « professeur des universités de territoire » qui sera proposé à un praticien hospitalier titulaire et qui exercera au sein du GHRMSA pour une durée de trois ans renouvelable avec une perspective de titularisation.

Ce « Professeur des universités de territoire » a vocation à assumer les fonctions de chef de service de pédopsychiatrie au GHRMSA pour piloter le projet de développement de cette activité ainsi que d'assurer l'encadrement des étudiants en santé.

Ainsi, en permettant le maintien de cette offre de soins ainsi que l'accueil d'internes en pédopsychiatrie sur ce territoire déficitaire dans ce domaine, ce projet s'inscrit pleinement dans la politique volontariste que souhaite engager la CeA dans le domaine du soutien à l'accès aux soins de proximité.

Le financement de la partie hospitalière de ce poste est assuré par le GHRMSA.

Le financement de la partie universitaire de ce poste sera assuré par la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg.

Par délibération du 28 septembre 2023, la ville de Mulhouse a également acté la contribution au financement de ce poste par attribution d'une subvention de fonctionnement de 11 000 € par an, pendant trois ans.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'abroger partiellement la délibération CP-2023-9-3-1 du 13 novembre 2023 en tant que celle-ci accordait une subvention de fonctionnement de 2 750 € à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg, initialement prévu en première contribution au financement d'un poste de professeur des universités de territoire en pédopsychiatrie au sein du GHRMSA, le recrutement du poste n'ayant pu avoir lieu en 2023.
- d'accorder une subvention de fonctionnement à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg, d'un montant total de 33 000 €, répartis sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) à raison de 11 000 € par an, pour le financement d'un poste de professeur des universités de territoire en pédopsychiatrie au sein du GHRMSA,

- d'approuver la convention de partenariat et financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les partenaires et la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg, telle que jointe en annexe au présent rapport, définissant notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à la signer,
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2024 et sous réserve du vote annuel des crédits pour les années suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P122	P122O002	P122E04	T09	(4586) 65-657381-412	33 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>33 000 €</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.